Trois enfants habitant à sept kilomètres de leur école

Trois enfants accompagnés par TAF poursuivent leur scolarité dans une école éloignée de plus de sept kilomètres de leur domicile, distance à pied considérée comme un obstacle majeur pour l'assiduité scolaire. Nous leur avons acheté trois vélos.

Donner à des jeunes filles la possibilité d'apprendre un métier

Lors de cette mission, une machine à coudre a été achetée à Salamatou. Elle lui permettra de former des jeunes filles privées d'école.
Cette initiative vise à favoriser leur autonomie, leur avenir professionnel, leur capacité à aider leursfamilles et leur confiance en elles.



❤️ À vous, nos donateurs

Je voudrais surtout vous dire merci. Lorsque vous donnez, vous ne savez peut-être pas toujours exactement ce que votre contribution deviendra.

Mais sur le terrain, nous le voyons. Votre don devient quelque chose de concret. Il devient un cahier dans les mains d'un enfant, un complément alimentaire, un vélo, une machine à coudre, une cérémonie qui valorise l'école... Et parfois, il devient simplement un sourire.

Votre générosité ne reste pas une promesse.
Elle devient une action !



Karim Hamani,
Secrétaire en charge des opérations au Sahel.

BULLETIN DE DON

Nom .: ..... Prénom : .....
Adresse :.....
Courriel...:.....
Téléphone mobile :.....

❤️ Un euro peut changer une journée

1 € = 1 journée de scolarisation et de repas pour un enfant.

Je fais un don ponctuel

☐ 20 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ 200 €

☐ Autre : _____ €

Je souhaite soutenir durablement les projets de l'association

☐ 5 €/mois ☐ 10 €/mois ☐ 20 €/mois ☐ 30 €/mois ☐ 50 €/mois
☐ Autre : _____ €/mois
Le don régulier peut être modifié ou interrompu à tout moment sur simple demande.

....et pour régler

Je choisis le mode de règlement suivant :

☐ par chèque à l'ordre de TERRES D'AFRIQUE FRATERNITE - 22 rue de Méon 64000PAU

☐ par virement : IBAN : FR76 1027 8023 6300 0203 7940 149

☐ par carte bancaire sur le site terresdafrique.fr

☐ en espèces

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / _____

Signature

L'association Terres d'Afrique Fraternité reconnue d'Intérêt Général est éligible à l'article 200 -1 ter du CGI de ce fait

75% de votre soutien à Terres d'Afrique Fraternité

sont déductibles de votre impôt sur le revenu. Nous vous enverrons un reçu fiscal.

Par exemple : je fais un don → mon soutien **de 50 €** (après déduction fiscale) me revient à : **12,50 €**

htpps://terresdafrique.fr
07.84.71.50.31
contact@terresdafrique.fr
22 RUE DE MEON - 64000 PAU